



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

4611 - Unités territoriales d'action médico-sociale (UTAMS)

Convention de mise à disposition de deux intervenants sociaux auprès de la gendarmerie

Rapport n° CP/2015/303

Service gestionnaire :

Service coordination des politiques sociales territoriales

Résumé :

Le présent rapport concerne la signature de la convention tripartite entre la gendarmerie nationale, la Préfecture et le département pour le co-financement des deux postes d'intervenants sociaux mis à disposition de la gendarmerie pour l'accueil, l'orientation et le conseil des victimes et des personnes en situation de détresse repérées lors d'une intervention de gendarmerie. Depuis le 1er janvier 2015 un second poste a été mis à disposition en complément du poste existant depuis 2007.

Le Département s'est engagé en 2006 aux côtés de la Préfecture et de la gendarmerie dans la mise en place d'un intervenant social auprès de la gendarmerie afin de contribuer à une meilleure prise en compte des personnes vulnérables repérées dans le cadre des interventions de gendarmerie.

Ses missions recouvrent l'accueil des victimes et des personnes en situation de détresse sociale repérées lors d'une intervention de gendarmerie, l'orientation et le conseil ainsi que le relais entre la gendarmerie, les autorités judiciaires et les services sociaux.

Cette convention prévoit le co-financement à parts égales du poste par le Département (25000€) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD (25000€).

L'un des intervenants sociaux agit sur l'ensemble des « zones gendarmerie » du département. Le premier bénéficie concerne les familles grâce à la réactivité et la mise en cohérence des interventions sociales et des interventions de la Gendarmerie. L'efficacité du dispositif départemental de réponse au fléau des violences intrafamiliales s'en trouve fortement renforcée, la majorité des personnes rencontrées par l'intervenant social gendarmerie n'étant pas connues des services sociaux. L'interface que constitue ce poste entre la Gendarmerie et les services sociaux a permis un rapprochement entre deux univers peu habitués à travailler ensemble. Les brigades de gendarmerie et les UTAMS ont renforcé leurs liens sur les territoires, les agents de terrain cernent mieux la complémentarité de leurs interventions.

Le poste de travailleur social gendarmerie est un poste à l'expertise reconnue dans le réseau institutionnel et associatif.

Le renforcement du dispositif par le doublement des moyens humains affectés, permet de faire face au volume des situations qui sont repérées par les gendarmes et de raffermir les liens entre les différents acteurs pour s'engager dans une réponse sociale rapide à ces problématiques. L'action auprès de ces publics s'en trouve notablement renforcée.

Ce second poste bénéficie également d'un cofinancement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 50% à compter de l'année 2015. Afin de pérenniser ce cofinancement, la gendarmerie et le Département envisagent une convention tripartite unique concernant les deux postes, signée avec la Préfecture. Cette nouvelle convention remplacera les conventions signées le 15 février 2013 et le 17 novembre 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention relative à la mise à disposition de deux intervenants sociaux auprès de la gendarmerie nationale, annexée à la délibération, et autorise son président à signer cette convention entre la gendarmerie nationale, la Préfecture et le Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention-type d'attribution de subvention, annexée à la délibération, afin de bénéficier des subventions du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY